

**MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS**

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 11 avril 2023



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE**



**N°104/2023  
ARRETE PORTANT RESTRICTION  
DE CIRCULATION**



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société DEVRED chargée de réaliser le remplacement d'un feu tricolore au niveau de la route de Lille à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées à la date du 17 avril 2023 au 29 avril 2023 au niveau de la route de Lille à Annay, pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

**Article 2 :**

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de dépasser dans la zone des travaux,
- Interdiction de stationner dans la zone des travaux,
- Limitation de la vitesse à 30 km/heure dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,

**Article 3 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société DEVRED chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

**Article 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :**

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
  - Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
  - Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

